



Vous vous posez la question de... bénéficiaire d'un appui technique pour vos cultures

✓ Les avantages

- Des conseillers compétents à votre service.
- Un conseil objectif et de qualité
- Un tarif préférentiel sur les analyses de sol auprès d'un laboratoire agréé

✓ Les modalités

- Intervenants : conseillers techniques de la Chambre d'agriculture du Gard spécialisés en maraîchage biologique, en lien avec les instituts techniques et stations d'expérimentation.
- **Formule "Soutien"** : 2 visites* annuelles
+ Bulletins techniques
+ Lettre d'information mensuelle Maraîchage Biologique
+ des conseils téléphoniques à la demande.
- **Formule "Performance"** : 6 visites* annuelles

*Une visite correspond à 4 heures passées sur le terrain.

- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation individuelle
- Lieu : sur le terrain et au bureau.

✓ Les documents remis

- Rapport écrit à l'issue de la visite.
- Documents techniques complémentaires en fonction des préconisations.



Vos contacts

Romain DEL NEGRO
Conseiller spécialisé maraîchage biologique
04 66 04 51 49 / 06 78 13 66 76

romain.delnegro@gard.chambagri.fr

&

Philippe CAILLOL
Ingénieur conseil en maraîchage –
diversification – agriculture biologique
04 66 04 50 76 / 06 21 62 34 42

philippe.caillol@gard.chambagri.fr



Votre projet

- Vous souhaitez être accompagné(e) pour choisir, adapter et mettre en œuvre des itinéraires techniques sur votre exploitation.

Notre proposition

- Un conseil technique personnalisé à la carte suivant vos besoins : pratiques de gestion du sol et de la fertilisation, protection des cultures, conduite globale de la culture...
- Un conseil qui peut s'étendre à d'autres thématiques que du technique (compta, PAC, transmission...) en mobilisant les compétences d'autres services de la CA30.
- Plusieurs formules d'abonnement annuel comprenant des visites techniques et des services associés.

Notre méthode

- Rencontre sur le terrain avec le conseiller. Nous réalisons un diagnostic du ou des ateliers de production concerné (s).
- Nous vous proposons la formule la mieux adaptée aux réalités de votre exploitation.
- Nous conduisons l'appui technique selon votre rythme et les questions à résoudre.
- Renouvellement sans rupture dans le conseil avec la possibilité de changer de formule à tout moment.
- Echanges téléphoniques et email avec le conseiller.

Notre engagement

- Vous disposez de conseils précis pour conduire vos cultures.
- Un appui spécialisé et indépendant des firmes.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur
gard.chambre-agriculture.fr

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »